

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 53

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 27 A

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« d'ordre comptable notamment, nécessaires pour que la contribution ne frappe que »

les mots :

« notamment d'ordre comptable, nécessaires pour que la contribution ne porte que sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.